ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Taxes parafiscales

Question écrite n° 64783

Texte de la question

Les difficultes auxquelles se heurte l'industrie francaise du cycle, qui emploie actuellement directement 5 000 personnes, sont consecutives, d'une part, a la politique menee par les importateurs via les reseaux de la grande distribution et, d'autre part - et surtout - par les consequences de la baisse de la consommation. Afin de pouvoir s'organiser et mener une politique de promotion efficace, la profession a recemment fait part de son souhait de voir instaurer une taxe parafiscale de 0,3 p 100 percue par un comite professionnel de developpement du cycle et de ses equipements, cree pour l'occasion. Le ministre de l'industrie et du commerce exterieur, saisi sur ce point, a reserve un accueil favorable a cette proposition. M Denis Jacquat demande a M le ministre du budget s'il entend lui donner une suite concrete.

Texte de la réponse

Reponse. - La profession du cycle et des equipementiers de cycles souhaite la mise en place d'une taxe parafiscale au profit d'un comite professionnel de developpement. Cette profession regroupe une centaine d'entreprises, realise un chiffre d'affaires d'environ 4 000 millions de francs et emploie 7 000 personnes. Ce secteur est soumis, depuis quelques annees, a un double phenomene majeur : un marche lie de plus en plus a la mode ; la vogue du VTT a fait « exploser » le marche ces dernieres annees ; une concurrence asiatique a la fois sur le haut de gamme et le bas de gamme (pieces pour cycles de la societe japonaise Shimano). L'institution d'une taxe parafiscale apparait comme un moyen efficace permettant, par des actions collectives, d'affronter le defi asiatique et aussi de renforcer la cohesion entre fabricants et equipementiers. Les principales actions qui pourraient etre menees par le comite professionnel concernent la recherche et le developpement des produits, la securite des consommateurs, la connaissance du marche, la formation du personnel, la normalisation, le soutien a l'exportation. La direction generale des strategies industrielles a donne un avis favorable a cette demande.

Données clés

Auteur : M. Jacquat Denis
Circonscription : - Union pour la démocratie française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 64783
Rubrique : Automobiles et cycles
Ministère interrogé : budget
Ministère attributaire : industrie et commerce extérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 30 novembre 1992, page 5360